

Adhérentes et adhérents " LEI ESCLOPS Saint-Pérollais".

Après une année particulièrement difficile et perturbée par les confinements, les annulations de nombreuses sorties et l'absence périodique d'activités en Club, voici arrivée l'heure de renouveler votre adhésion pour obtenir votre licence FFRP pour cette nouvelle saison.

Cette année, le Conseil d'Administration a décidé de faire un geste tarifaire pour les adhérents de 2020/2021 qui renouvellent leur adhésion pour 2021/2022.

Sachant que le montant de l'adhésion comprend la partie licence FFRP dont le montant est incompressible, et que la cotisation du Club ne s'élève qu'à 12 €, décision a été prise de faire un abattement de 10 € pour les adhérents renouvelant leur adhésion, le tarif en cours, sans augmentation, étant maintenu pour les nouveaux adhérents. A cette fin, vous trouverez en pièce jointe, ou sur le site www.randoleiesclops.fr à la rubrique adhésion, le bulletin pour l'année 2021/2022 que vous devrez retourner entièrement rempli et accompagné d'un chèque de **30 €** ou **38 €** pour un **renouvellement** de licence, de **40 €** ou **48 €** pour un **nouvel adhérent** ou de **20 €** la **carte seule** pour un adhérent déjà affilié à la FFRP.

Suivant le choix arrêté, sera joint un **Certificat Médical de Non Contre-Indication** à la pratique de la Randonnée pédestre **obligatoire** pour toute **première inscription (CMNCI)**.

Pour une réinscription le **CMNCI a une validité de 3 ans**, un questionnaire de santé avec toutes les réponses « **NON** », vous évite un nouveau certificat médical. **Voir annexe 1.**
Ce questionnaire est à conserver, ne retourner que l'attestation en bas du document signée!

De nombreux certificats médicaux datent de 2018, veuillez dans la mesure du possible vérifier la date, et le faire renouveler s'il est **antérieur à 2019**, avant d'adresser votre adhésion.

Pour celui ou celle qui souhaite adhérer à notre association mais est en possession d'une licence FFRP dans un autre Club, vous devrez retourner un chèque de **20 €** et **Obligatoirement la photocopie de votre licence FFRP 2021 / 2022** pour obtenir votre carte d'adhérent LEI ESCLOPS.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier complet si possible avant le **30 Septembre 2021 avec votre chèque libellé au nom « LEI ESCLOPS Saint-Pérollais »** à

Madame Christine GUENEBAUD
6 Allée des Eglantiers
07500 GUILHERAND-GRANGES

Attention : Les adhésions ne seront plus prises au-delà du **30 Novembre 2021, sauf cas exceptionnel !**

Nouveauté cette année : Les licences seront dématérialisées et envoyées directement par le système de gestion de la FFRP à chaque adhérent sur sa boîte mail, il est donc hyper important de donner une adresse mail, et qu'elle soit valide. Le Club ne délivrera plus de licences papier. Seuls les adhérents sans mail recevront une carte par courrier postal aussi pensez à joindre pour ces derniers une enveloppe timbrée.

Merci pour votre fidélité à notre Club, et à bientôt sur les sentiers. Dans l'attente de vous retrouver avec l'espoir d'une année meilleure, prenez bien soin de vous.